



AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L’AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Enquête publique du lundi 15 septembre 2025 9h au vendredi 24 octobre 2025 12h

Par arrêté n°2025-02 le Président du Sepal, Bruno Bernard, a précisé les modalités d’ouverture et d’organisation de l’enquête publique relative à la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l’agglomération lyonnaise

Objet de l’enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l’agglomération lyonnaise.

Cette enquête publique a pour objet d’assurer l’information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l’élaboration du Schéma de cohérence territoriale.

Elle permettra à toute personne d’émettre des observations et propositions sur les dispositions de ce document de planification, lequel définit le projet d’aménagement stratégique du territoire du Sepal pour les 20 prochaines années et en fixe les orientations et les objectifs structurants.

Le Sepal est un établissement public local dont les membres sont la Métropole de Lyon, la Communauté de communes du Pays de l’Ozon et la Communauté de communes de l’Est Lyonnais. Le Scot de l’agglomération lyonnaise recouvre 73 communes.

Date et durée de l’enquête publique, périmètre et siège de l’enquête

L’enquête publique sera ouverte à compter du **lundi 15 septembre 2025 à 9h, pour une durée de 40 jours soit jusqu’au 24 octobre 2025 à 12h.**

Le siège de l’enquête publique est fixé à :
Hôtel de la Métropole - 20 rue du Lac - 69003 Lyon

Le périmètre de l’enquête couvre les 3 collectivités qui composent le Scot de l’agglomération lyonnaise, soit la Métropole de Lyon, la Communauté de communes de l’Est Lyonnais (CCEL) et la Communauté de communes du pays de l’Ozon (CCPO).

Composition de la commission d’enquête

Le Tribunal administratif de Lyon a désigné une commission d’enquête composée comme suit :

Président : Monsieur Jean-Pierre Bionda
Membres titulaires : Monsieur Daniel Derory et Madame Karine Buffat-Piquet
Membre suppléant : Monsieur Olivier Zaborowski

Composition du dossier d’enquête

Le dossier d’enquête publique comprend les pièces suivantes :

- L’arrêté d’ouverture de l’enquête publique
- Un document de présentation de la démarche Scot
- Le projet de Scot composé comme suit :
 - › Le Projet d’Aménagement Stratégique (PAS)
 - › Le Document d’Orientations et d’objectif (DOO) dont le Document d’Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
 - › Les annexes qui rassemblent :
 - le diagnostic territorial, les documents composant l’évaluation environnementale, la justification des choix retenus pour établir le projet d’aménagement stratégique et le document d’orientation et d’objectifs, l’analyse de la consommation d’espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d’orientation et d’objectifs.
- Le bilan de la concertation
- L’ensemble des délibérations inhérentes à la procédure de révision du Scot
- Les avis émis par les personnes publiques associées, les collectivités membres du Sepal et autorités consultées

Le dossier comporte le rapport sur les incidences environnementales du projet de révision du Scot ainsi que l’avis de l’autorité environnementale qui pourront être consultées dans les mêmes conditions que les autres pièces du dossier.

Consultation du dossier d’enquête

Durant toute la durée de l’enquête, le public pourra consulter le dossier d’enquête publique :

- Sur support papier à l’**Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3^e**, siège de l’enquête publique et dans chacun des 18 autres lieux d’enquête listés ci-après
- En version numérique sur le site Internet du Sepal : <https://www.scot-agglolyon.fr/>
- En version numérique sur le registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-agglo-lyon>
- Le dossier est également consultable en version numérique depuis un poste informatique mis à disposition du public au **siège du Sepal, Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3^e**

Les lieux où le dossier peut être consulté sur support papier :

Mairie de Caluire-et-Cuire	Place du Docteur F. Dugoujon 69034 CALUIRE-ET-CUIRE	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h30
Mairie de Collonges-au-Mont-d’Or	Place de la Mairie 69660 COLLONGES-AU-MONT-D’OR	Lundi au vendredi : 8h30 à 12h / 15h à 17h
Mairie de Dardilly	Place Bayère 69570 DARDILLY	Lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 - Mercredi : 8h30 à 12h30 Vendredi : 13h30 à 17h30 - Samedi : 9h à 12h sur rendez-vous
Mairie de Genas	Place Général de Gaulle 69740 GENAS	Lundi et mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h Mercredi : 8h30 à 12h / 13h à 17h - Jeudi : 10h30 à 12h / 13h30 à 19h Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h - Samedi : 9h à 12h
Mairie de Givors	Place Henri Barbusse 69700 GIVORS	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Mairie de Lyon Direction de l’aménagement urbain	198 avenue Jean Jaurès 69007 LYON	Lundi au vendredi : 9h à 12h / 14h à 16h
Mairie du 8^e arrondissement de Lyon	12 avenue Jean Mermoz 69008 LYON	Lundi, mercredi et vendredi : 8h45 à 17h Mardi : 10h à 17h - Jeudi : 12h15 à 19h45
Mairie de Meyzieu	Place de l’Europe 69330 MEYZIEU	Lundi : 8h à 12h30 / 13h30 à 18h Mardi au vendredi : 8h à 12h30 / 13h30 à 17h
Mairie de Neuville-sur-Saône	Place du 8 Mai 1945 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE	Lundi : 8h à 12h / 14h à 17h - Mardi : 8h à 12h / 13h30 à 18h Mercredi et jeudi : 8h à 12h / 13h30 à 17h Vendredi : 8h à 13h - Samedi : 8h30 à 12h
Mairie d’Oullins - Pierre-Bénite	Place Roger Salengro 69600 OULLINS	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h Jeudi : 8h30 à 12h30
Mairie de Saint-Symphorien d’Ozon	24 Rue Centrale 69360 SAINT-SYMPHORIEN D’OZON	Lundi au vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
Mairie de Saint-Pierre de Chandieu	5-7 Rue Emile Vernay 69780 SAINT-PIERRE DE CHANDIEU	Lundi : 9h à 12h / 13h30 à 18h30 Mardi au vendredi : 9h à 12h / 13h30 à 17h
Mairie de Saint-Priest	14 Place Charles Ottina 69800 SAINT-PIRIEST	Lundi au vendredi : 8h30 à 12h15 / 13h30 à 17h30
Mairie de Tassin la Demi-Lune	Place Hippolyte Pérabut 69244 TASSIN LA DEMI-LUNE	Lundi au vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h

Mairie de Ternay	Place de la mairie 69360 TERNAY	Lundi, mercredi et jeudi : 9h à 12h / 13h45 à 17h Mardi : 13h45 à 17h - Vendredi : 9h à 12h
Mairie de Vaulx-en-Velin	Place de la Nation 69120 VAULX-EN-VELIN	Lundi au vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
Mairie de Vénissieux Service urbanisme réglementaire	5 Avenue Marcel Houël 69259 VÉNISSIEUX	Lundi au vendredi : 8h30 à 12h30
Mairie de Villeurbanne	3 Place du Dr Lazare Goujon 69100 VILLEURBANNE	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h à 17h Jeudi : 9h à 12h

Permanences d’accueil du public

La commission d’enquête publique représentée par un ou plusieurs membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

Mercredi 17 septembre 2025	Mairie de GIVORS - Place Henri Barbusse	14h / 17h
Jeudi 18 septembre 2025	Mairie de VAULX-EN-VELIN - Place de la Nation	14h / 17h
Vendredi 19 septembre 2025	Mairie de CALUIRE-ET-CUIRE - Place du Docteur F. Dugoujon	14h / 17h
Lundi 22 septembre 2025	Mairie de SAINT-PRIEST - 14 Place Charles Ottina	14h / 17h
Vendredi 26 septembre 2025	Marie de VÉNISSIEUX - 5 Avenue Marcel Houël	14h / 17h
Samedi 27 septembre 2025	Mairie de TASSIN LA DEMI-LUNE - Place Hippolyte Pérabut	9h / 11h45
Lundi 29 septembre 2025	Mairie de COLLONGES-AU-MONT-D’OR - Place de la Mairie	15h / 17h
Mardi 30 septembre 2025	Mairie de MEYZIEU - Place de l’Europe	14h / 17h
Vendredi 3 octobre 2025	Mairie d’OULLINS - Place Roger Salengro	14h / 17h
Samedi 4 octobre 2025	Mairie de NEUVILLE-SUR-SAÔNE - Place du 8 Mai 1945	8h30 / 11h30
Lundi 6 octobre 2025	Mairie de SAINT-SYMPHORIEN D’OZON - 24 Rue Centrale	9h / 12h
Jeudi 9 octobre 2025	Mairie de LYON 8 - 12 avenue Jean Mermoz	16h45 / 19h45
Samedi 11 octobre 2025	Mairie de GENAS - Place Général de Gaulle	9h / 12h
Lundi 13 octobre 2025	Dir. Aménagement Urbain LYON 7 - 198 avenue Jean Jaurès	13h30 / 16h30
Jeudi 16 octobre 2025	Mairie de DARDILLY - Place Bayère	9h / 12h
Vendredi 17 octobre 2025	Mairie de SAINT-PIERRE DE CHANDIEU - 5-7 Rue Emile Vernay	9h / 12h
Mardi 21 octobre 2025	Mairie de TERNAY - Place de la mairie	14h / 17h
Jeudi 23 octobre 2025	Mairie de VILLEURBANNE - 3 Place du Dr Lazare Goujon	16h / 19h
Vendredi 24 octobre 2025	MÉTROPOLE DE LYON - 20 rue du Lac - Lyon 3	9h / 12h

Prise de rendez-vous :

Le Sepal donne la possibilité au public de prendre RDV pour la première heure de chaque permanence en s’inscrivant, au moins 48h à l’avance, sur le registre dématérialisé à l’adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-agglo-lyon>

Les rendez-vous sont limités à 20 minutes et il est demandé de respecter un maximum de trois personnes par rendez-vous.

Recueil des observations et propositions du public

Durant toute la durée de l’enquête, le public pourra déposer ses observations et propositions :

- Par écrit au **siège de l’enquête et dans chacun des lieux d’enquête** mentionnés ci-dessus, sur un registre d’enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un commissaire enquêteur ;
- Par écrit (cachet de la poste faisant foi), **Hôtel de la métropole, Délégation urbanisme et mobilités, direction de la planification et des stratégies territoriales, service planification, 20 rue du Lac, CS 33569, 69505 Lyon Cedex 03** à l’attention du Président de la Commission d’enquête du Scot de l’agglomération lyonnaise ;
- Par courriel à l’adresse suivante : revision-scot-agglo-lyon@mail.registre-numerique.fr
- Par voie numérique sur le registre dématérialisé à l’adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-agglo-lyon>
- Par écrit ou à l’oral **lors des permanences physiques** tenues par un membre de la commission d’enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et celles transmises par voie électronique, sont consultables sur le registre dématérialisé.

Sauf en cas de demande expresse d’anonymat, toutes les contributions reçues, quel que soit son mode de dépôt, seront mises en ligne sur le site du registre numérique dématérialisé et pourront être ultérieurement résumées dans le rapport d’enquête ou ses annexes mises en ligne après l’enquête, avec mention du nom du contributeur et de sa commune de résidence.

Si le contributeur demande l’anonymat, sa contribution sera publiée dans les mêmes conditions, mais avec les seules mentions de son prénom et de sa commune de résidence si ces derniers sont fournis.

Il est précisé qu’il est de la responsabilité de chaque participant à l’enquête publique, sur le registre dématérialisé, s’il souhaite rester anonyme, de ne faire état d’aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse, etc.).

Mise à disposition du rapport et des conclusions de la commission d’enquête

À l’expiration du délai fixé pour l’enquête publique, les registres d’enquête publique seront clos et signés par le Président de la commission d’enquête.

À l’issue de l’enquête, le Président de la commission d’enquête remettra le rapport et les conclusions motivées de la commission d’enquête au SEPAL ainsi qu’au tribunal administratif.

Ce rapport et ces conclusions motivées seront mis à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l’enquête :

- Dans les **bureaux du Sepal, Tour Part-Dieu, 129 rue Servient 69003 Lyon** aux jours et heures habituels d’ouverture
- Sur le site internet du Sepal : <https://www.scot-agglolyon.fr/>
- Au **siège de la Métropole de Lyon, des Communautés de communes de l’Est Lyonnais et du pays de l’Ozon** aux jours et heures habituels d’ouverture.
- Dans les **19 lieux d’enquête ci-dessus référencés.**

L’autorité responsable de la procédure de révision est le Syndicat Mixte d’Études et de Programmation de l’Agglomération Lyonnaise (Sepal), ayant son siège à l’hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac, Lyon 3^e.

Des informations peuvent être demandées auprès de Frédéric Carmona, chargé de mission au Sepal, par voie postale à l’adresse : Sepal - Tour Part-Dieu, 129 rue Servient 69003 LYON.

Le Président,
Bruno BERNARD



Accès au registre numérique